



Club des Arts Martiaux de Jouy-en-Josas

CENTRE SPORTIF ET ASSOCIATIF DU VAL D'ENFER - 78350 JOUY-EN-JOSAS - TEL.: 06 40 23 10 73

FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS – 2024/2025

A retourner au club – complétée & signée

ADHERENT

Groupe:

Nom : Nationalité :
Prénom : Lieu de naissance :
Date de naissance :/...../..... N° de téléphone :
Adresse : N° de portable :
..... Mail :
Ville : Code Postal :
Paiement : 1 chèque 3 chèques

RESPONSABLE LEGAL (droit parental)

Nom Prénom :
N° de téléphone :
Adresse :

Personne à prévenir en cas d'urgence (si différent)

Nom Prénom :
N° de téléphone :

AUTORISATIONS Pour les Mineurs

Je soussigné Mr / Mme, détenteur du droit parental, autorise mon enfant à participer aux animations du club. Je l'autorise à prendre les transports mis à sa disposition pour se rendre aux différentes animations.

Et AUTORISATIONS Pour Tous

- J'autorise les responsables du C.A.M.J.J. et des manifestations à prendre toutes les mesures qu'ils jugeront nécessaires en cas d'accident ou d'incident survenant à ou à cause de moi ou mon enfant.
- DONNEES PERSONNELLES (RGDP) - Les données à caractère personnel vous concernant sont indispensables à la gestion de votre inscription. Vous autorisez expressément le CAMJJ à traiter et conserver par informatique les données vous concernant. Le CAMJJ vous informe qu'il est susceptible de vous adresser, en tant que licencié, des informations sur les activités et la vie du club. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de mise à jour des données vous concernant.
- J'autorise les responsables du C.A.M.J.J à utiliser mon image pour la promotion du club.
- Je déclare avoir pris connaissance de la notice d'information sur l'assurance ainsi que les formules de garanties complémentaires.

Date :

Signature : (détenteur du droit parental)
(mention "lu et approuvé")

ATTESTATION POUR COMITE D'ENTREPRISE

OUI :

NON :

TSVP →

FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS – 2024/2025

CONTROLE ET SUIVI DU DOSSIER

		<i>FAIT</i>	
1	<i>Chèque(s) de cotisation annuelle à l'ordre de C. A. M. J. J (*)</i>		
2	<i>La fiche individuelle de renseignements remplie signée Avec adresse mail clairement lisible EN LETTRES CAPITALES</i>		
3	<i>Certificat médical de moins de 3 ans (adulte)</i>		
3bis	<i>Questionnaire santé (ancien licencié et mineur)</i>		
4	<i>Photo d'identité (nouveau adhérent)</i>		
5	<i>Formulaire de licence FFJDA Rempli, avec mention « lu et approuvé » daté et signé</i>		
6	<i>Je déclare posséder un Passeport valide pour la saison en cours (enfants de plus de 10 ans)</i>	<i>Oui</i>	Signature
		<i>Non</i>	
	<i>Enfant de moins de 9 ans</i>		

Certificat médical : Mode d'emploi

Pour les mineurs, plus besoin de certificat médical sauf si l'adhérent a un problème de santé nécessitant un suivi médical (le formulaire, « questionnaire santé mineur », vous permet de savoir si un certificat médical est nécessaire ou non). Si le certificat médical n'est pas nécessaire, il vous suffit de remplir l' « ATTESTATION questionnaire santé mineurs »

Pour les adultes le certificat médical est valable 3 ans.

- Si votre certificat médical a moins de 3 ans, vous devez nous fournir une copie de celui-ci **ET** le questionnaire de santé QS-Sport.
- Le certificat médical doit comporter
 - La mention « *non contre-indication à la pratique du judo en compétition* » est **OBLIGATOIRE**
 - Une copie sera donnée et conservée au club
 - L'original, (feuille volante et, si possible, signature du médecin sur le passeport) sera conservé dans le passeport par l'adhérent

Passeport : Mode d'emploi

- Chaque pratiquant doit avoir un passeport qu'il doit garder à vie dans lequel on y met
 - ✓ Les stickers des licences
 - ✓ L'original du certificat médical en cours de validité (et si possible, la signature du médecin directement sur les stickers dans le passeport)
 - ✓ Les résultats sportifs officiels et les grades ou examens obtenus
- Le débutant (ou le judoka dont le passeport a expiré) demande au club un passeport lors de son inscription et s'acquitte de 10 € supplémentaires. Le passeport est obligatoire. Le passeport lui sera remis environ un mois après le moment où son dossier sera complet
- Les passeports adultes sont valables 8 ans.
- Si vous indiquez non, il faudra vous acquitter de 10 € supplémentaires afin que le club l'acquisition d'un passeport par le club.
- Le passeport est facultatif jusqu'à 9 ans.

Chèque de cotisation : Mode d'emploi

- Préparer un, ou trois chèques. Ils seront tirés le premier en octobre, le second en novembre et le troisième en décembre (sauf indications contraires)
- Sauf pour les ceintures blanches qui ont droit à trois cours d'essais, la licence (40€) sera prise par le club dès réception du dossier complet et ne sera donc pas remboursable ;